

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2335

23 septembre 2013

SOMMAIRE

Abaca Lux S.à r.l.	112062	framas-Treuhand	112040
Actic International S.à r.l.	112063	Huislux Investments S.A.	112064
Agri SubSerFinCo S.à r.l.	112063	Industrial Milk Company S.A.	112036
Alistair Investissement S.A.	112034	Industrial Minerals Investor S.à r.l.	112051
Alron 2000 S.A., SPF	112064	ING Direct	112036
Alron 2000 S.A., SPF	112064	KI Africa (Holdings) S.à r.l.	112079
Alysse S.A.	112064	Kwasa Europe S.à r.l.	112068
Antinous S.A.	112066	Lenbach Capital Partners Fund	112046
Apalachicola	112063	Longchamp Strategies S.A.	112034
Atena Invest	112066	LuxStrategy S.A.	112078
Avanza S.à r.l.	112067	Majola S.à r.l.	112057
Barrett Finance S.A.	112080	MyCab International	112039
Bensell Real Estate Finance II Sarl	112080	Norman Parker & Associates	112066
BE Sophia Lux I	112068	Pictet Global Selection Fund	112042
Bijouterie Meyers, S.à r.l.	112048	Pictet Global Selection Fund	112046
Blackstone Perpetual Midco S.à r.l.	112067	Ram Invest S.à r.l.	112046
Boulder Licensing S.à r.l.	112043	Rispoll Investment S.A.	112035
Capitole Development S.A.	112036	S&B Minerals Holdings S.à r.l.	112054
Carmian S.A.	112035	Searinvest S.A.	112062
CB - Accent Lux	112041	SESI Lux Branch	112062
CFT Consultancy S.A.	112053	Sestrice SA.	112063
Deka Renaissance de Wagram HoldCo. S.à r.l.	112045	Silverimmo S.A.	112063
Delphi Investor S.à r.l.	112051	Sky Worldcom Travel S.A.	112065
Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l.	112054	Slov 1 S.à r.l.	112065
Dexia Bonds	112045	Slovtop S.à r.l.	112066
Dexia Dynamix	112042	Société Financière et Economique S.A. .	112034
Dexia Equities L	112041	Thunder Holding S.A., SPF	112068
Dexia Money Market	112040	TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l.	112080
Dexia Quant	112037	Top One Investment S.A.	112080
DEXIA World Alternative	112038	WestProfil	112062
Euro Ethnic Foods	112043	Winnersh Midco S.à r.l.	112065
		Zenit International S.A.	112035

Longchamp Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.481.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 octobre 2013* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131775/10/19.

Alistair Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 119.916.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 octobre 2013* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131777/10/18.

Société Financière et Economique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 14.600.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *01 octobre 2013* à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013127417/696/17.

Rispoll Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.816.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 octobre 2013 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 2 septembre 2013, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013125612/29/18.

Carmian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 54.121.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, le 3 octobre 2013 à 10 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Divers.

CARMIAN S.A.

Référence de publication: 2013128604/18.

Zenit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.273.

Messieurs les actionnaires de la ZENIT INTERNATIONAL S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 14 octobre 2013 à 9 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131779/18.

Capitole Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 octobre 2013* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation de deux administrateurs et décharge accordée aux administrateurs démissionnaires;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131776/10/19.

ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 109.614.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

of Shareholders of ING DIRECT will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on *10 October 2013* at 4.00 p.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Report of the board of directors and of the auditors
2. Approval of the annual accounts as of May 31, 2013.
3. Allocation of results
4. Discharge to the directors
5. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s)).

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013132373/755/19.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.843.

INVITATION TO THE

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (EGM) to be held on *24 October 2013* between 9.00 a.m. and 16.00 p.m. at the registered office of the Company with agenda as follows:

Agenda:

1. Acknowledgement of the resignation of Mr Ievgen OSYPOV and Mr Carl-Olof STUREN as members of the board of directors of the Company with effect as from 15 May 2013, respectively 30 June 2013.
2. To approve the final nomination of Mrs Karen Fisher and Mr Alfons Balmann as the new non-executive directors of the Company appointed pursuant to the minutes of the board of directors of the Company dated 10 September 2013. The non-executive directors are appointed for a period of 6 (six) years. Their mandates will expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2019.

Notice to shareholders - need to register for participation

Each shareholder wishing to exercise its rights to attend and vote at the EGM should send to the Company a form to confirm its participation to the EGM (the Form of Participation) available on the Company's website, no later than Friday 11 October 2013, 18.00 CET.

The rights to vote at the EGM are determined in accordance with and at the record date (the Record Date), which is set on Friday 11 October 2013, at 24.00 (midnight) CET. Only shareholders who confirmed their participation to the Company on due time will be authorized to participate and vote at the EGM (the Authorized Shareholder(s)).

The Form of Participation can be downloaded from the Company's website at <http://www.imcagro.com.ua> and shall be returned in original by the Shareholder to the Company's registered office.

In addition to the Form of Participation, each shareholder who holds its shares in the Company through the facilities of the Polish National Deposit of Securities (KDPW) shall request an original depository certificate (the Shareholder's Certificate) from the broker or custodian bank who is a participant of the KDPW and who maintains the securities account for such shareholder evidencing its amount of shares held at the Record Date.

The Shareholder's Certificate (original or copy) must be sent by the Shareholder to the Company no later than on Thursday 17 October 2013, 18.00 CET.

Only Authorized Shareholders who were holders of the Company's shares at the Record Date will be allowed to attend and vote to the EGM subject to (i) the confirmation of their participation to the Company (through the form of participation available on the Company's website at <http://www.imcagro.com.ua>, no later than Friday 11 October 2013, 18.00 CET and (ii) the delivery to the Company of the original Shareholder's Certificate, within the forms and delays prescribed in the document called "IMPORTANT INFORMATION FOR PARTICIPATING TO THE EGM".

Further information are available on the Company's website and in particular in the document called "IMPORTANT INFORMATION FOR PARTICIPATING TO THE EGM".

Shareholders of the Company may obtain further information on the EGM by addressing their request to the Company by email (Luxembourg@totalserve.eu) or by post at the registered office of the Company (quoting "2013 IMC EGM").

General information for shareholders

In accordance with Luxembourg law, shareholders holding individually or collectively at least five per cent (5%) of the issued share capital of the Company have the right to put items on the agenda of the EGM and to table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the EGM. These rights shall be exercised upon written requests of the shareholders (which needs to be an Authorized Shareholder) submitted to the Company by postal services at the registered address of the Company or by email (Luxembourg@totalserve.eu) (quoting "2013 IMC EGM"). The requests shall be accompanied by the evidence that (i) the shareholder is an Authorized Shareholder, (ii) a justification or a draft resolution to be adopted in the EGM and shall include the electronic or mailing address at which the Company can acknowledge receipt of these requests. The requests from the shareholders shall be received by the Company at the latest on Wednesday 2 October 2013.

Luxembourg, 20 September 2013.

For the Board of directors

The Chairman

Référence de publication: 2013132369/54.

Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Quant (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'"Assemblée") qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 11 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013125607/755/36.

DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia World Alternative (ci-après désignée la «SICAV») qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'«Assemblée») qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 12 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article premier des statuts pour préciser que la SICAV est soumise aux dispositions de la partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et remplacement dans les statuts de toute référence à la loi du 20 décembre 2002 par des références aux dispositions adéquates de la Loi de 2010;
2. Modification de l'objet social de la SICAV comme indiqué ci-dessous et modification subséquente des articles 3 et 5 des statuts:
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010.»;
3. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4, 10 et 21 des statuts;
4. Modification de la devise de consolidation de la SICAV de dollars américain (USD) en euros (EUR) et modification subséquente des articles 5 et 23 des statuts;
5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 10 des statuts;
6. Modification de l'article 14 des statuts pour spécifier le nom de l'entité désignée par le conseil d'administration de la SICAV pour assumer les fonctions de société de gestion de la SICAV;
7. Modification de l'article 16 des statuts pour introduire la faculté pour un compartiment de la SICAV de souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments de la SICAV prévue par la Loi de 2010;
8. Modification des paragraphes a) et b) de l'article 22 des statuts pour remplacer le terme «substantielle» par «significative»;
9. Modification de l'article 23 des statuts pour préciser que les compartiments de la SICAV ne sont pas solidaires entre eux au sens de la Loi de 2010.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013125606/755/54.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.249.

The shareholders are requested to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders (the meeting) to be held 7A, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in the building of WGL/Avocats on the 1st of October 2013 at 11 a.m. before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Luxembourg) in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Establishing two classes of shares, A Shares resulting from the reclassification of the currently existing shares and B Shares with the following characteristics:
 - > They will have an issue price equivalent to 20 Swedish crowns at least.
 - > Each B Share will be entitled to a first fixed priority dividend equivalent to 2.40 Swedish crowns per year.
 - > They will be redeemed in accordance with the provisions of Article 49-8 of the amended law of August 10, 1915 on December 1st, 2018 at a price equivalent to 35 Swedish crowns.
 - > If they are issued with a premium, the premium will be allocated to a special reserve.
2. Reclassification of the three hundred fourteen million seven hundred thousand (314,700,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, into three hundred fourteen million seven hundred thousand (314,700,000) A Shares.
3. Reading of the Board of Director's report in accordance with article 32-3-5 of the amended law of August 10, 1915, modification of the existing authorized capital to six million euros (EUR 6,000,000) represented by A Shares and B Shares, with the issue of new shares, authorization to the Board of Directors to limit or even eliminate the preferential subscription rights of existing shareholders, to limit issue to one class of shares reserving the preferential subscription of the other classes of shares to after the subscription of the selected class of shares, fixation of a new maturity date of the authorized capital.
4. Consequential amendments to article 5 of the Company's bylaws following the previous decisions.
5. Deleting from the first paragraph of Article 4 of the Company's bylaws the reference to the abolished law of July 31, 1929 on holding companies, and adding the possibility for the company to acquire trademarks and source codes and computer program codes. Consequently, the first paragraph of Article 4 of the Company's bylaws would read "The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and right through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents, trademarks, source codes, computer program codes and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose." The rest of the article remains unchanged.
6. Harmonization of the bylaws with the changes in the law of August 10, 1915, in Article 11 removal of the prior authorization by a shareholder general meeting if the Board of Directors wishes to delegate its daily management powers, in Article 16 the obligation, in accordance with the 2nd paragraph of Article 70 of the Law of August 10, 1915, to convene a general meeting when the request is made by shareholders representing one tenth of the capital.
7. Amendment of Article 19 of the bylaws to incorporate the following provisions:
 - > A first priority dividend equal to the equivalent of 2.40 Swedish crowns to be paid annually to the holders of B Shares. If the profits of the Company, for a given fiscal year are not sufficient to distribute the first dividend, the

amount of the first dividend will be determined by the shareholders' meeting and any shortfall shall be paid or allocated primarily through profits the following financial years.

> The financial statements are expressed in Euros, for the calculation of the first dividend the parity rate will be determined on the record day for the shareholders' meeting to decide on the dividend distribution as given by the European Central Bank. In the absence of the currency parity rate from the European Central Bank on the record date the rate used will be the first currency parity rate given by the European Central Bank after the record date.

> The general meeting of shareholders has the discretionary power to dispose of the remaining profits after payment of the first dividend to shareholders holding B shares.

8. Miscellaneous.

Shareholders and/or holders of SvenskaDepå Bevis - SDB (Swedish Depository Receipt) who wish to attend the meeting must be recorded in the shareholder register kept by Euroclear Sweden AB, the Swedish securities registry, on Tuesday September 24, 2013 (the Record Day).

Notice of attendance must be made to the Company no later than Tuesday, September 24, 2013. Notice of attendance can be submitted by email info@mycabinternational.com or by post: Mycab International SA, Box 1152, 251 11 Helsingborg, Sweden. Notice of attendance must include name, date of birth, address, telephone number, the number of SDBs represented and attending assistance, if there is any.

Shareholders and/or holders of SDBs who wish to be represented by a proxy must issue a power of attorney for the representative. A draft model for the power of attorney can be requested by email info@mycabinternational.com as of September 18, 2013. An original must be sent by post to the Company Mycab International SA, Box 1152, 251 11 Helsingborg, Sweden, no later than Tuesday, September 24, 2013.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013128607/66.

frammas-Treuhand, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 19 août 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013114031/11.

(130138184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Money Market (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'"Assemblée") qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 11 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

~~*

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013125608/755/36.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires du compartiment BAC Africa Natural Resources Fund de CB-Accent Lux qui se tiendra le 3 octobre 2013 à 14 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Exposé détaillé de la situation actuelle du compartiment BAC Africa Natural Resources Fund;
2. Examen de l'évolution envisageable pour le compartiment;
3. Prise de décision concernant l'éventuelle liquidation du compartiment BAC Africa Natural Resources Fund;
4. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée délibérera sans quorum de présence et décidera à la majorité simple des actions représentées.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions deux jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

Pour le Luxembourg:

State Street Bank Luxembourg S.A.

49, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013128608/755/24.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Equities L (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'"Assemblée") qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 10 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013125609/755/36.

Pictet Global Selection Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Pictet Global Selection Fund consolidé au 23 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013131142/9.

(130159518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.300.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Dynamix (ci-après désignée la «SICAV») qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'«Assemblée») qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 12 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013125610/755/35.

Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.844.

En date du 5 septembre 2013 la société Annuvio Holdings Limited, une société de droit chypriote, avec siège social au Kyriakou Matsi 16, Eagle House 10th Floor, CY-1082 Nicosie enregistrée auprès du département du registre des sociétés de la république de Chypre sous le numéro HE 284536 a acquis l'entière du capital social de la Société et est donc associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boulder Licensing S.à r.l.

Référence de publication: 2013131227/14.

(130159575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Euro Ethnic Foods, Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.031.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.157.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «EURO ETHNIC FOODS», inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 134157, ayant son siège social à Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°39 du 8 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés en date du 29 novembre 2007, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°110 du 16 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc WITTNER, employé privé élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessy BOUCHÉ, employée privée élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Danielle BUCHE, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que cinq cent mille trois cent dix (500.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100), représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des mandataires des associés tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société de manière à lui donner la teneur suivante, et modification subséquente de l'article 4.

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

La Société peut également consentir des garanties, gages, privilèges, hypothèques et toute autre forme ou des sûretés à des entités luxembourgeoises ou étrangères, au profit de tierces personnes afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

La Société peut également consentir des garanties, gages, privilèges, hypothèques et toute autre forme ou des sûretés à des entités luxembourgeoises ou étrangères, au profit de tierces personnes afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

L'assemblée confirme que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en relation avec le changement envisagé.

112045

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 1.400,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. WITTNER, J. BOUCHÉ, D. BUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 septembre 2013. Relation: RED/2013/1511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 septembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013131360/103.

(130160318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Deka Renaissance de Wagram HoldCo. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 154.192.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 09.09.2013.

Gerd Kiefer / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2013127617/10.

(130155201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Bonds (ci-après désignée la «SICAV») qui s'est tenue le 3 septembre 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'«Assemblée») qui se tiendra le 9 octobre 2013 à 10 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 4 octobre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 7 octobre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013125611/755/35.

Pictet Global Selection Fund, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion au 23 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013132212/10.

(130160612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Lenbach Capital Partners Fund, Fonds Commun de Placement.

AUFLÖSUNG

Gemäß Beschluss des Vorstandes der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. wurde das Sondervermögen am 12. September 2013 aufgelöst. Das Liquidationsverfahren wurde vollständig abgeschlossen. Alle Gelder konnten ausbezahlt werden. Eine Hinterlegung bei der Caisse de Consignation war daher nicht notwendig.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxemburg, im September 2013.

Für den Vorstand der Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2013132374/1346/11.

Ram Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.232.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the tenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

REFIN System k.s., a limited partnership, having its registered office at 57, Milana Rastislava Stefanika, SK-01001 Zilina, registered under section Sr number 10154/L

Here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy given on august 12, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state:

- that the company " RAM INVEST Sàrl", having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, was incorporated by a deed of the undersigned notary on December 18, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 321 of February 7, 2008 and the articles of incorporation haven't been modified since then;

- that the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up;

- that REFIN System k.s., prenamed, is the sole owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 August 2013, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party, through his proxyholder, furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 August 2013, being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the sole manager of the company is hereby granted full discharge with respect to his duty;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,3 00.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le 10 septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

REFIN System k.s., Société en Commandite, ayant son siège social à 57, Milana Rastislava Stefanika, SK-01001 Zilina, enregistrée sous la section Sr numéro 10154/L

Ici représentée par Mr. Philippe AFLALO administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société «RAM INVEST Sàrl» (la «Société») ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 7 février 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que REFIN System k.s., précitée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 août 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante, par son mandataire, déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31

§ août 2 013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.3 00.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41399. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131634/108.

(130160021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Bijouterie Meyers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.076.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Myriam MEYERS-GRETHEN, commerçante, née le 4 novembre 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-7662 Medernach, 23, Halsbach.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un magasin de bijouterie, horlogerie et cadeaux.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «BIJOUTERIE MEYERS, S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales comme suit:

Madame Myriam MEYERS-GRETHEN, pré-qualifiée, cinq cents parts	500 parts
TOTAL: cinq cents parts sociales	500 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:
 - Madame Myriam MEYERS-GRETHEN, commerçante, née le 4 novembre 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-7662 Medernach, 23, Halsbach.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire."

Signé: M. MEYERS-GRETHEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2013. Relation: DIE/2013/10289. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128683/149.

(130157161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Industrial Minerals Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Delphi Investor S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.190.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.125.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Rhône Offshore Partners IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under registration number MC-47784 ("Rhône Offshore"), here represented by Mr. Brian Gillot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 August 2013;

2) Rhône Partners IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, 1908 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Companies Registrar of Delaware under registration number 4968728 ("Rhône Partners IV L.P."), here represented by Brian Gillot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 August 2013;

3) Rhône Coinvestment IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, 1908 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Companies Registrar of Delaware under registration number 5318996, ("Rhône Coinvestment IV L.P."), here represented by Brian Gillot, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 August 2013.

The above proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Delphi Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 174.125, incorporated on 12 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 125 on 18 January 2013. The articles of association have been last amended on 8 May 2013, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published on 3 July 2013 in the Mémorial C, number 1583, page 75946, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Shareholders then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company from "Delphi Investor S.à r.l." to "Industrial Minerals Investor S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association; and
3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "Delphi Investor S.à r.l." to "Industrial Minerals Investor S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders unanimously resolve to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Industrial Minerals Investor S.à r.l." (the "Company")."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dreizehnten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Rhône Offshore Partners IV L.P., eine gemäß dem Recht der Kaimaninseln gegründete und bestehende Gesellschaft mit eingetragenem Sitz in c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglard House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Kaimaninseln, eingetragen im Companies Registrar of the Cayman Islands unter Registernummer MC-47784 („Rhône Offshore“), ordnungsgemäß vertreten durch Herr Brian Gillot, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 12 August 2013 erteilten Vollmacht;

2) Rhône Partners IV L.P., eine gemäß dem Recht des Staates Delaware gegründete und bestehende Gesellschaft mit eingetragenem Sitz in 2711 Centerville Road, Suite 400, 1908 Wilmington, Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Companies Registrar of Delaware unter Registernummer 4968728 („Rhône Partners IV L.P.“), ordnungsgemäß vertreten durch Herr Brian Gillot mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 12 August 2013 erteilten Vollmacht;

3) Rhône Coinvestment IV L.P., eine gemäß dem Recht des Staates Delaware gegründete und bestehende Gesellschaft mit eingetragenem Sitz in 2711 Centerville Road, Suite 400, 1908 Wilmington, Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Companies Registrar of Delaware unter Registernummer 5318996 („Rhône Coinvestment IV L.P.“), ordnungsgemäß vertreten durch Herr Brian Gillot, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 12 August 2013 erteilten Vollmacht.

Nach Unterzeichnung der Vollmachten ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar sollen diese dieser Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien sind sämtliche Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der Delphi Investor S.à r.l., eine gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende société à responsabilité limitée mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 174.125, gegründet am 12. Dezember 2012 entsprechend einer Urkunde des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations am 18. Januar 2013 unter der Nummer 125 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 8. Mai 2013 entsprechend einer Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, geändert, welche am 3. Juli 2013 im Mémorial C, Nummer 1583, Seite 75946, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafter erwogen sodann die folgende Tagesordnung (die „Tagesordnung“):

Tagesordnung

1. Umfirmierung der Gesellschaft von „Delphi Investor S.à r.l.“ in „Industrial Minerals Investor S.à r.l.“;
2. Anschließende Neuformulierung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft; und
3. Verschiedenes.

Nach Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchten die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

112053

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Umfirmierung der Gesellschaft von „Delphi Investor S.à r.l.“ in „Industrial Minerals Investor S.à r.l.“.

Zweiter Beschluss

In Folge des obigen ersten Beschlusses beschließen, die Gesellschafter einstimmig Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 1. Firma.** Hierdurch besteht zwischen den derzeitigen Inhabern der Anteile und/oder jeder anderen Person, die künftig Gesellschafter sein wird, eine Gesellschaft in Form einer société à responsabilité limitée unter der Firma "Industrial Minerals Investor S.à r.l." (die "Gesellschaft")."

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Diese Urkunde wurde, in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

Nach Verlesung der Urkunde an die erschienene Partei, die dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte diese Originalurkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: B. GILLOT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38466. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. September 2013.

Référence de publication: 2013130029/116.

(130158693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

CFT Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 153.439.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Boudewijn Elibertus HEKTOR, consultant, né à Termunten (Pays-Bas) le 13 juillet 1970, demeurant à Hebelmermeer, 55, D-49767 Twist-Hebelmermeer (Pays-Bas),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CFT CONSULTANCY S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1340 du 30 juin 2010;

- que le capital social de la société «CFT CONSULTANCY S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Boudewijn Elibertus HEKTOR, précité, étant seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 4 septembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 septembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41400. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131287/58.

(130160134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**S&B Minerals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 511.978,62.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.174.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Delphi Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 174125,

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 August 2013,

2) Orymil Industrial Mining Quarrying and Shipping S.A., a société anonyme with distinctive title ORYMIL S.A. incorporated under the Laws of Greece, registered with the Greek Société Anonyme Register under number 04827/001/B/86/4825, and whose registered office is at 21 Amerikis Street, 10672 Athens, Greece, ("ORYMIL"),

duly represented by Mrs. Solange Wolter, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 August 2013;

3) AVGI S.A. Explotation of Real Estate, a société anonyme with distinctive title AVGI REAL ESTATE S.A. incorporated under the Laws of Greece, registered with the Greek Société Anonyme Register under number 56957/001/B/04/0279, and whose registered office is at 21A Amerikis Street, 10672 Athens, Greece, ("AVGI"),

duly represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed by virtue of a proxy given on 8 August 2013;

4) Blue Crest Holding S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration number with the Luxembourg Trade and Companies Register is B 166218 ("Blue Crest"),

duly represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed by virtue of a proxy given on 9 August 2013;

5) Blue Water Holding S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration number with the Luxembourg Trade and Companies Register is B 166.221 ("Blue Water"),

duly represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed by virtue of a proxy given on 9 August 2013;

6) High Gate Holding S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration number with the Luxembourg Trade and Companies Register is B 166217 ("High Gate"),

duly represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed by virtue of a proxy given on 9 August 2013;

7) Mr. Odysseus Kyriakopoulos, son of Paraskevas and Aikaterini, resident of Psychico Attica, Diamantidou 70 str., having an ID number AH-042868/22.09.2009 issued at the Psychico Police Precinct (Tax Registration Number 011600625 - Tax Authority of Psychico),

duly represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed by virtue of a proxy given on 13 August 2013;

8) Ms. Flora Maria Kyriakopoulou, daughter of Paraskevas and Aikaterini resident of Athens, Dinokratous 61 str., having an ID number AE 0533408/07.06.2007 issued at the Syntagma Police Precinct (Tax Registration Number 034163651 - Tax Authority of I' Athens)

duly represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed by virtue of a proxy given on 8 August 2013; and

9) Ms. Cathrin Kitty Kyriakopoulos, widow of Paraskevas Kyriakopoulos, daughter of Georgios Iliopoulos, resident of Kifisia Attica, Levidou 45 and Kefalinias str, having an ID number X-661640/15.04.2005 issued at the Syntagma Police Precinct (Tax Registration Number 000081680 - Tax Authority of Kifisia),

duly represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed by virtue of a proxy given on 8 August 2013.

The above proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 174174, incorporated on 12 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 126 on 18 January 2013. The articles of association have been last amended for the last time on 4 June 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 12 July 2013 in the Mémorial C, number 1668, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Shareholders then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company from "Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l." to "S&B Minerals Holdings S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association; and
3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to change the name of the Company from "Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l." to "S&B Minerals Holdings S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders unanimously resolve to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "S&B Minerals Holdings S.à r.l." (the "Company")."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the to the persons appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am vierzehnten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Delphi Investor S.à r.l., eine gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende société à responsabilité limitée mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 174125,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 12. August 2013 erteilten Vollmacht;

2) Orymil Industrial Mining Quarrying and Shipping S.A., eine Aktiengesellschaft mit dem unterscheidungskräftigen Titel ORYMIL S.A., gegründet unter dem Recht Griechenlands, eingetragen im griechischen Aktiengesellschaftsregister unter Nummer 04827/001/B/86/4825, mit Sitz in 21 Amerikis Straße, 10672 Athen, Griechenland ("ORYMIL"),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Solange Wolter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, kraft einer am 8. August 2013 erteilten Vollmacht;

3) AVGI S.A. Explotation of Real Estate, eine Aktiengesellschaft mit dem unterscheidungskräftigen Titel AVGI REAL ESTATE S.A., gegründet unter dem Recht Griechenlands, eingetragen im griechischen Aktiengesellschaftsregister unter Nummer 56957/001/B/04/0279, mit Sitz in 21A Amerikis Strasse, 10672 Athen, Griechenland ("AVGI"),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Solange Wolter, vorbenannt, kraft einer am 8. August 2013 erteilten Vollmacht;

4) Blue Crest Holding S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 166218 ("Blue Crest"),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Solange Wolter, vorbenannt, kraft einer am 9. August 2013 erteilten Vollmacht;

5) Blue Water Holding S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 166.221 ("Blue Water"),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Solange Wolter, vorbenannt, kraft einer am 9. August 2013 erteilten Vollmacht;

6) High Gate Holding S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 19, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 166217 ("High Gate"),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Solange Wolter, vorbenannt, kraft einer am 9. August 2013 erteilten Vollmacht;

7) Herr Odysseus Kyriakopoulos, Sohn von Paraskevas und Aikaterini, Bürger von Psyhico Attica, Diamantidou 70 Str., mit Personalausweisnummer AH- 042868/22.09.2009 ausgestellt durch das Psyhico Polizeiamt (Steuernummer 011600625 - Steuerbehörde Psyhico),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Solange Wolter, vorbenannt, kraft einer am 13. August 2013 erteilten Vollmacht;

8) Frau Flora Maria Kyriakopoulou, Tochter von Paraskevas und Aikaterini Bürgerin von Athen, Dinokratous 61 Str., mit Personalausweisnummer AE 0533408/07.06.2007 ausgegeben durch das Syntagma Polizeiamt (Steuernummer 034163651 - Steuerbehörde von Athen)

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Solange Wolter, vorbenannt, kraft einer am 8. August 2013 erteilten Vollmacht; und

9) Frau Cathrin Kitty Kyriacopoulos, Witwe von Paraskevas Kyriacopoulos, Tochter des Georgios Iliopoulos, Bürgerin von Kifisia Attica, Levidou 45 und Kefalinias Str., Personalausweisnummer X-661640/15.04.2005 ausgegeben durch das Syntagma Polizeiamt (Steuernummer 000081680 - Steuerbehörde von Kifisia),

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Solange Wolter, vorbenannt, kraft einer am 8. August 2013 erteilten Vollmacht.

Nach Unterzeichnung der Vollmachten ne varietur durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar sollen diese dieser Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien sind sämtliche Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., eine gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende société à responsabilité limitée mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 174174, gegründet am 12. Dezember 2012 entsprechend einer Urkunde des amtierenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations am 18. Januar 2013 unter der Nummer 126 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 4. Juni 2013 entsprechend einer Urkunde des amtierenden Notars geändert, welche am 12. Juli 2013 im Mémorial C, Nummer 1668, Seite 80036, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Gesellschafter erwogen sodann die folgende Tagesordnung (die „Tagesordnung“):

Tagesordnung

1. Umfirmierung der Gesellschaft von „Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l.“ in „S&B Minerals Holdings S.à r.l.“;

2. Anschließende Neuformulierung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft; und
3. Verschiedenes.

Nach Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchten die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, den Notar Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Umfirmierung der Gesellschaft von „Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l.“ in „S&B Minerals Holdings S.à r.l.“.

Zweiter Beschluss

In Folge des obigen ersten Beschlusses beschließen, die Gesellschafter einstimmig Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 1. Firma.** Hierdurch besteht zwischen den derzeitigen Inhabern der Anteile und/oder jeder anderen Person, die künftig Gesellschafter sein wird, eine Gesellschaft in Form einer société à responsabilité limitée unter der Firma "S&B Minerals Holdings S.à r.l." (die "Gesellschaft")."

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

Nach Verlesung der Urkunde an die erschienene Parteien, dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt, haben die Bevollmächtigte diese Originalurkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: S. JOLY-MEUNIER, S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38474. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 16. September 2013.

Référence de publication: 2013130030/165.

(130158703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Majola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 180.178.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Monsieur Paul GIORGETTI, entrepreneur, demeurant à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 septembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a également pour objet la détention et la gestion d'immeubles ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «MAJOLA S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit en dehors du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Un ou plusieurs gérants qui est/sont situé(s) au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit en dehors du Royaume-Uni peut/peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société

a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Paul GIORGETTI, entrepreneur, demeurant à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à un (1).

2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

Monsieur Paul GIORGETTI, entrepreneur, né à Luxembourg, le 30 août 1958, demeurant à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg.

3. Déterminer l'adresse du siège social à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1753. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131556/237.

(130159942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 09. Juli 2013

- Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Frank Lehdorf zum 31. Oktober 2012 sein Mandat im Verwaltungsrat der Gesellschaft niedergelegt hat. Weiterhin nimmt die Generalversammlung zustimmend zur Kenntnis, dass die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates ab dem 1. November 2012 bis zur heutigen Generalversammlung Herrn Jens-Uwe Wächter zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates bestellt haben.

- Die Mandate der amtierenden Mitglieder des Verwaltungsrates enden am heutigen Tag.

- Die Generalversammlung ernennt bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2018 einstimmig folgende Personen zu Mitgliedern des Verwaltungsrates:

* Herr Eugen Lehnertz (geschäftsansässig in L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours)

* Herr Arnd Brüggewirth (geschäftsansässig in L-1855 Luxembourg, 38, Avenue John F. Kennedy)

* Herrn Jens-Uwe Wächter (geschäftsansässig in L-1855 Luxembourg, 38, Avenue John F. Kennedy)

- KPMG Luxembourg Sàrl, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, wird als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bestellt. Das Mandat gilt so lange, bis ein anderslautender Beschluss erfolgt.

Luxembourg, den 09. Juli 2013.

WestProfil SICAV

Gerd Kiefer / Katja Wilbert

Référence de publication: 2013128083/23.

(130155174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

SESI Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.245.

Les comptes annuels de la Société de droit étranger (Belgique) au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108431/10.

(130131625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Searinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.190.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108432/10.

(130130774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Abaca Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Abaca Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108608/11.

(130131783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Agri SubSerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.564.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013108616/12.

(130131852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Actic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013108612/11.

(130132346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Apalachicola, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.044.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013108664/11.

(130131925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sestrice SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.753.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108441/10.

(130131658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Silverimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.789.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108446/10.

(130131655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Alysse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue du Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 153.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIÉ CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013108659/12.

(130131915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Alron 2000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 2.575.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geert DIRKX

Administrateur

Référence de publication: 2013108657/11.

(130132236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Alron 2000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 2.575.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geert DIRKX

Administrateur

Référence de publication: 2013108656/11.

(130132171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue Extraordinairement le 25 juillet 2013

Première Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission ASIA WOOD FURNITURES S.A., Monsieur MIMOUN Robert Israel David de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Elvir LUKOVIC, résidants Kruce B.B. 85360 Ulcinj - MONTE-NEGRO au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Elvir LUKOVIC, résidants Kruce B.B. 85360 Ulcinj - MONTE-NEGRO au poste d'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale accepte de transférer le siège social des 18 rue de l'Acérie L-1112 Luxembourg au 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Franck SIMON de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 70, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 201 5.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale prend en compte le changement d'adresse de Monsieur LEG Olivier au 18 rue de l'Alciérie L-1112 Luxembourg effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2013109075/35.

(130131894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sky Worldcom Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.356.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108450/10.

(130131303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Slov 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.653.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108452/10.

(130131731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Winnersh Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.057.

EXTRAIT

I/ En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 12 juillet 2013, l'associé unique de la société, OCM Winnersh Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179112, a transféré une partie des parts sociales qu'il détient dans la société, soit six cent vingt-cinq (625) parts sociales sur les douze mille cinq cent (12.500), à la société PATRIZIA Investment Management S.C.S., une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175874.

En conséquence de ce transfert de parts sociales, PATRIZIA Investment Management S.C.S., précitée, est désormais associé de la société et détient six cent vingt-cinq (625) parts sociales dans la société et OCM Winnersh Topco S.à r.l. détient désormais onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) parts sociales dans la société.

II/ En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 12 juillet 2013, les associés de la société, OCM Winnersh Topco S.à r.l. et PATRIZIA Investment Management S.C.S., ont ensuite transféré la totalité des parts sociales qu'ils détiennent respectivement dans la société, à la société Winnersh Holdings LP, une limited partnership régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire SN4 0EU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England & Wales sous le numéro LP15616, comme suit:

1/ OCM Winnersh Topco S.à r.l. a transféré onze mille huit cent soixante-quinze (11.875) parts sociales à la société Winnersh Holdings LP; et

2/ PATRIZIA Investment Management S.C.S., a transféré six cent vingt-cinq (625) parts sociales à la société Winnersh Holdings LP.

En conséquence de ces transferts de parts sociales, Winnersh Holdings LP, précitée, est désormais l'associé unique de la société et détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2013111734/33.

(130135064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Slovtop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.654.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108453/10.

(130131733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Antinous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME
Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013108662/12.

(130131914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Norman Parker & Associates, Société à responsabilité limitée,
(anc. Atena Invest).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 165.132.

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Bienvenu Jules Paul KEDOTE, né à Marseille, le 6 septembre 1960, demeurant au 114, boulevard Voltaire, F-13821 La Penne-sur-Huveaune,

ici représenté par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

laquelle procuration après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «ATENA INVEST», avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 165132 (ci-après la «Société»), et que le siège de la Société a été transféré vers le Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 décembre 2011 suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 17 janvier 2012.

II.- Que le capital social est fixé à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-), représenté par six cent vingt (620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

III.- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris l'unique résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de «ATENA INVEST» en «NORMAN PARKER & ASSOCIATES» et modifie par conséquent l'article trois (3) des statuts de la manière suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de «NORMAN PARKER & ASSOCIATES».».

Évaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2013. Relation GRE/2013/2859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013111880/40.

(130136279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Avanza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 544.252,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.744.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108677/11.

(130132450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Blackstone Perpetual Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 993.692,50.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.039.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2013

En date du 29 juillet 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur John SUTHERLAND, actuellement gérant unique de la Société, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Lionel Yves ASSANT, né le 22 mai 1972, à Neuilly-sur-Seine, France, ayant comme adresse professionnelle: 40, Berkeley Square, Londres, W1J 5AL, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Laxon CHAN, né le 5 février 1973 à Caracas, Vénézuéla, ayant comme adresse professionnelle: 345, Park Avenue, New York, NY10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur David Pieter WILLIAM de BUCK, né le 16 janvier 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant comme adresse professionnelle: 200, Prins Bernhardplein, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Ernesto Pedro TRAULSEN, né le 21 novembre 1961 à Mexico, Mexique, ayant comme adresse professionnelle: 1, rue de Jargonant, 1207, Genève, Suisse, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur John SUTHERLAND, gérant A
- Monsieur Lionel Yves ASSANT, gérant B
- Monsieur Lacxon CHAN, gérant B
- Monsieur David Pieter WILLIAM de BUCK, gérant B
- Monsieur Ernesto Pedro TRAULSEN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Blackstone Perpetual Midco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013111901/34.

(130136156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

BE Sophia Lux I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013108702/11.

(130132571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Thunder Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 51.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108506/10.

(130131008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Kwasa Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 179.183.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Employees Provident Fund Board, a body corporate established under the Employees Provident Fund Act 1991, laws of Malaysia, having its head office at EPF Building, Jalan Raja Laut 50350 Kuala Lumpur, Malaysia, here duly represented by Mr. Benjamin DEVOUASSOUX, lawyer, with professional address at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "KVASA Europe S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers of the Company. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and

be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Employees Provident Fund, here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Employees Provident Fund against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mr. Daniel Bley, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b) Mrs. Heike Kubica, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

c) Mr. Rolf Johannes Caspers, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The address of the corporation is fixed at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Employées Provident Fund Board, une société établie sous le "Employées Provident Fund Act 1991", lois de Malaisie, ayant son siège social sis à EPF Building, Jalan Raja Laut 50350 Kuala Lumpur, Malaisie,

ici dûment représenté par M. Benjamin DEVOUASSOUX, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "KWASA Europe S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est pas/ne sont pas obligatoirement associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum et à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants quels qu'ils soient.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ses agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés lors d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou conjointement par deux gérants quels qu'ils soient. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants de la Société quels qu'ils soient.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, au moins une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Employees Provident Fund, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par Employees Provident Fund en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

a) M. Daniel Bley, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Mme Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c) M. Rolf Johannes Caspers, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants quels qu'ils soient.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Devouassoux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112338/539.

(130136358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LuxStrategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 155.263.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LuxStrategy S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2176 du 14 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc NICKELS, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier BLOCK, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 1 statuts: Transfert du siège social de 126, rue Cents L-1319 Luxembourg à 13-15 Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. NICKELS, O. BLOCK, G. SCHEIWEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35123. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112383/47.

(130136277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

KI Africa (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.180.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 2 août 2013

1. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU est confirmée comme gérante pour une durée indéterminée et la catégorie B lui a été attribuée.

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

3. Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

4. Le nombre des gérants a été augmenté de deux (2) à six (6).

5. Monsieur Sebastian Tomasz KULCZYK, administrateur de sociétés, né à Poznan (Pologne), le 16 novembre 1980, demeurant à ul. Parkowa 19/30, 00-947 Varsovie (Pologne), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

6. Monsieur Narenderkumar Dharamveer Manoj MADNANI, administrateur de sociétés, né à Hong Kong (République populaire de Chine), le 2 novembre 1970, demeurant à Mohd Ali Abdulla Abdooli, Villa 2, 357 - 14A St Um Saqem, Dubai (Emirats Arabes Unis), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

7. Mr. Łukasz Antoni REDZINIAK, administrateur de sociétés, né à Rzeszow (Pologne), le 26 janvier 1968, demeurant à ul. Kazimierzowska 46/48 m12, 02-546 Varsovie (Pologne), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

8. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KI Africa (Holdings) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013112332/29.

(130136235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 139.466.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013108510/10.

(130131223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Top One Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.675.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOP ONE INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2013108512/10.

(130131050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Bensell Real Estate Finance II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013108681/11.

(130132606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Barrett Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.103.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013108680/11.

(130131938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.
